

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2009 PROCES VERBAL

L'an deux mille Neuf, le Dix Février à dix neuf heures 10 minutes, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARVALHO, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, PRUVOT, Mme GENERMONT, M. PATRON, Mmes ROSANT, DRELA, MM. VAST, MERSEMAN, MACHURA, BONNARD, GUENAFF, M. HENON (représentant M. LE BIGOT), MM. TASSIN, CHRETIEN, PASTOT, Mme BARRET, MM. HARRISSART, FLAMANT, SIMEAU, Mme HILD, MM. ALLARD, BEHAEGEL, Mme DACQUIN (représentant M. DAMIEN), M. AUDOUIN (représentant M. PAUTET), MM. LAMARRE, ORRIERE, COPPIN, Mmes LEBELLE, BALITOUT, KONATE, M. CARDON, Mme VERMERSCH, Mme DAUMAS (représentant M. IODICE), Mme BOULEFROY (représentant M. PILORGE), Mme SERE (représentant Mme GRANDJEAN), MM. CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. VENDITTI, GILLE.

ETAIENT EXCUSES :

MM. RAJAONARIVELO, VERSTRAETE, SERVAIS.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

M LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Madame ALMY Laurence, Assistante de Direction.

Le procès-verbal de la séance du 9 Décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a désigné, en qualité de secrétaire de séance, Madame Nadine BARRET.

Monsieur CARVALHO demande au Conseil Communautaire, sollicité par la commune de CHIRY OURSCAMP, la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour : point information touristiques et culturelles de CHIRY OURSCAMP. Ce dernier accepte à l'unanimité.

Monsieur BONNARD fait remarquer que ce n'est pas l'intitulé exact de sa question, il s'agit plutôt des pavés de la place de CHIRY OURSCAMP.

Monsieur CARVALHO indique que ce point devrait plutôt être examiné en Conseil Municipal de CHIRY OURSCAMP, car la Communauté de Communes des Deux Vallées n'est pas propriétaire de la place.

I Administration Générale

① Personnel

1.1 Remplacement du responsable du service des affaires juridiques, marchés publics, contentieux

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le responsable du service des affaires juridiques, marchés publics, contentieux, n'a pas renouvelé sa demande de détachement et a quitté la Communauté de Communes le 31 Décembre dernier.

La Communauté de Communes doit pourvoir à son remplacement.

Par délibération du 26 Février 2003, le Conseil Communautaire a créé un emploi permanent à temps complet.

Il est proposé, à défaut de recrutement dans le cadre des filières de la Fonction Publique Territoriale et pour assurer la continuité du service des affaires juridiques, de recruter un agent contractuel conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Sa rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 466 de la Fonction Publique Territoriale.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à recruter un responsable du service des affaires juridiques, marchés publics, contentieux à compter du 1^{er} Mars 2009.

② Finances

2.1 Compte Administratif 2008

Monsieur CARVALHO, Président, demande à Monsieur LEFEVRE, Directeur Général, de présenter le compte administratif 2008 qui se traduit par les résultats suivants :

		Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	Opérations de l'exercice	7 054 554,78	8 045 651,37
	Résultat reporté		1 664 941,64
	Résultat de l'exercice	-	2 656 038,23
Section d'investissement	Opérations de l'exercice	4 397 116,47	1 648 311,00
	Résultat reporté	626 837,19	
	Résultat brut de l'exercice	3 375 642,66	-
	Restes à réaliser	3 592 859,26	4 781 200,17
	Résultat net de l'exercice	2 187 301,75	-
	Excédent global net de clôture		468 736,48

Avant de procéder au vote, le Conseil Communautaire désigne Monsieur Bernard JESPIERRE pour présider la séance, Monsieur CARVALHO se retirant de la salle des débats.

Sous la présidence de Monsieur Bernard JESPIERRE, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2008.

Monsieur CARVALHO, après avoir réintégré la salle des débats, remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

Le Conseil Communautaire, à nouveau sous la présidence de Monsieur CARVALHO, poursuit l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

2.2 Compte de Gestion 2008

Monsieur CARVALHO, Président, indique que Madame le Receveur a établi le compte de gestion 2008 et que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2008.

Invité par Monsieur CARVALHO, Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2008 établi par Madame DE WAELE, Receveur, qui relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2008, dressé par le Président de la Communauté de Communes.

2.3 Affectation des résultats 2008

Monsieur CARVALHO, Président, rappelle que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 656 038,23 € et un déficit de la section d'investissement de 2 187 301,75 € compte tenu des restes à réaliser. Le Conseil Communautaire décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser 2008, par l'inscription au compte 1068 d'une somme de 2 187 301,75 €.

- solde disponible à reporter en section de fonctionnement (inscription de la somme de 468 736,48 € au compte 002 - recettes de fonctionnement).

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser 2008 par l'inscription au compte 1068 d'une somme de 2 187 301,75 €.

- solde disponible à reporter en section de fonctionnement (inscription de la somme de 468 736,48 € au compte 002 - recettes de fonctionnement).

2.4 Budget Primitif 2009

Monsieur CARVALHO, Président, demande à Monsieur LEFEVRE, Directeur Général de présenter le Budget Primitif 2009.

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), le budget total de la Communauté de Communes des Deux Vallées s'élève à 30 953 889,87 € pour l'année 2009, se répartissant de la manière suivante :

1. Section de Fonctionnement : 9 521 582,15 €
2. Section d'Investissement : 21 432 296,52 €

1^{ère} remarque :

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 2,3 %, si on neutralise le virement à la section d'investissement qui est passé de 1 949 646,37 € à 1 149 756,73 € (soit – 41 %).

2^{ème} remarque :

La section d'investissement augmente de 93 % du fait essentiellement de l'inscription de la totalité des crédits pour financer la desserte industrielle de RIBECOURT – PIMPRESZ.

I Section de Fonctionnement

1) Les Recettes

Un budget se construit, toujours par principe de prudence, à partir des recettes que la collectivité peut escompter pour une année donnée, il convient de les examiner par ordre décroissant de leur poids financier :

→ Les impôts représentent 5 151 589 € soit 57 % des ressources totales de la collectivité. Il est proposé une augmentation de la fiscalité de 3 % en 2009 pour équilibrer le budget et compte tenu de la montée en puissance des charges financières de la collectivité sur les prochaines années. Une augmentation de 3 % de la fiscalité correspond, compte tenu d'une base moyenne par foyer fiscal, à une augmentation de 3 € de la taxe d'habitation et de 3,34 € de la taxe sur le foncier bâti.

→ La diminution constatée des dotations, subventions et participations s'explique par la suppression de 424 000 € de subvention de la CAF (sur deux exercices), désormais directement versées aux communes.

→ Enfin, l'excédent au titre de l'exploitation de l'exercice 2008 est repris dans le budget primitif 2009 pour un montant de 468 736,48 €, complétant les ressources escomptées pour cette année.

2) Les Dépenses

Les charges à caractère général baissent sensiblement du fait, notamment, de la renégociation des marchés de collecte, traitement et valorisation des déchets et de l'absence de versement des prestations CAF aux communes (versement directe par la caisse).

L'augmentation des crédits se situe essentiellement en fournitures de petit équipement (achat de couvercles et de pièces détachées pour les bacs déchets verts), la mise à disposition de la déchetterie de THOUROTTE (marché négocié 2008), la gestion des déchets amiantes, le transport à la demande et les assurances et études pour la desserte industrielle.

Les charges de personnel augmentent en moyenne de 2,6 % correspondant à la revalorisation indiciaire, à un recrutement supplémentaire pour l'ouverture du point info et à un remplacement pour congé maternité.

Les charges financières augmentent du fait des emprunts à lever dès 2009 et du fonctionnement, en parallèle, de la ligne de trésorerie.

II Section d'Investissement

La Section d'Investissement affecte une augmentation des crédits de l'ordre de 93 % compte tenu de l'inscription de la totalité des dépenses afférentes au projet de desserte industrielle (ouvrage d'art et voirie), de l'achat des bacs pour les déchets verts (300 000 €) et des premières études de faisabilité pour l'aménagement de la ZAC de LONGUEIL-ANNEL.

L'équilibre de la section d'investissement oblige la Communauté de Communes des Deux Vallées à inscrire un emprunt de 7 135 733,76 € qui ne sera pas levé dans sa totalité en 2009.

Avant de se prononcer sur le budget 2009, Monsieur GUENAFF voudrait avoir des réponses sur l'article paru dans le journal quant à un certain nombre d'irrégularité du dossier de la desserte industrielle.

Monsieur CARVALHO indique que la procédure a été respectée, la déclaration d'utilité publique est en cours d'instruction et qu'il fallait se conformer aux créneaux fixés par la SNCF des 8,9 et 10 Novembre 2008.

La Communauté de Communes est toujours en attente que Monsieur le Préfet ait lancé et validé l'enquête publique.

Monsieur CARVALHO souligne que les fouilles archéologiques préventives aux abords de l'ouvrage d'art se dérouleront à la fin du mois de février.

Monsieur GUENAFF demande comment se projeter dans l'avenir après l'annonce du Président de la République de la suppression de la taxe professionnelle ?

Après examen détaillé des propositions budgétaires, invité par Monsieur CARVALHO, Président, le Conseil Communautaire, par 2 oppositions – 4 abstentions et 37 voix pour, **APPROUVE** le budget primitif 2009 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, à savoir :

* Section de fonctionnement : 9 521 582,15 €

* Section d'investissement : 21 432 296,52 €

2.5 Fiscalité 2009

Monsieur CARVALHO, Président, expose que l'équilibre du budget nécessite un produit fiscal de 5 151 589 €. Ce produit est obtenu avec une augmentation des taux de 3%.

TAXES	2008	2009
Habitation	3,86	3,9758
Foncier (bâti)	8,44	8,693199
Foncier (non bâti)	23,08	23,772398
Professionnelle	4,40	4,532

Monsieur BONNARD souligne qu'il aurait fallu, avant d'augmenter de 3 % les impôts, revoir les simulations des dépenses de la desserte industrielle.

Monsieur LEFEVRE répond que les simulations sont réalisées à partir de l'avant projet détaillé du maître d'œuvre VRD fourni en novembre 2008.

Madame HILD se demande pourquoi les impôts n'ont pas été augmentés progressivement sur les années antérieures.

Monsieur BEHAGEL souligne que la taxe professionnelle représente 50 % de la fiscalité de la Communauté de Communes.

Madame DRELA fait remarquer que la Communauté de Communauté aurait dû davantage anticiper sa situation financière avant de procéder à l'investissement du point d'informations touristiques et culturelles de CHIRY OURSCAMP.

Monsieur CARVALHO répond qu'il ne faut pas se reprocher d'investir pour le développement futur du territoire de la Communauté de Communes.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, par 7 oppositions – 2 abstentions et 34 voix pour, **FIXE** comme suit les taux des taxes additionnelles 2009, à savoir :

* Taxe d'habitation	3,9758	%
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,693199	%
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,772398	%
* Taxe Professionnelle	4,532	%

2.6 Subventions diverses

Monsieur CARVALHO, Président, expose que la Commission des Finances et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable au versement des subventions ci-dessous :

Comité Œuvres Sociales Personnel	17 878.14
FSE CES Ribécourt	2 918.34
FSE CES Thourotte	3 339.24
UNSS CES Ribécourt	1 109.57
UNSS CES Thourotte	1 214.45
Activités sport de haut niveau	10 000.00
Communes pour fêtes locales	18 400.00
Fête de la Batellerie	4 000.00
Fête du cidre	1 700.00
Foire aux vins et aux fromages	1 700.00
MJC Cambronne les Ribécourt	4 000.00
Plate Forme d'Initiative locale	23 660.00
Association Partage Travail	17 000.00
Mutuelle Interprofessionnelle Chantereine	3 620.00

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, **DECIDE** d'allouer, au titre de l'exercice 2009, les subventions ci-dessus qui seront imputées à l'article 6574 du budget.

2.7 Emprunt

Monsieur CARVALHO, Président expose que l'élaboration du budget 2009, amène la Communauté de Communes des Deux Vallées à inscrire un emprunt de 7 135 733,76 € sur la base d'une ouverture de crédits de 12 050 000,00 € pour les travaux de VRD de la desserte industrielle. Compte-tenu des incertitudes sur le planning de réalisation des travaux de la desserte industrielle, et de la conjoncture financière actuelle, il est proposé, au Conseil Communautaire de se prononcer sur une véritable stratégie de la gestion future de la dette de la Communauté de Communes des Deux Vallées eu égard aux différentes propositions des organismes bancaires.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, par 8 abstentions et 35 voix pour **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 3 000 000 €, d'une durée de 20 ans remboursable par trimestrialités constantes au taux Euribord 3 mois pour le financement de ses investissements et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

③ Politiques contractuelles

3.1 Programmation Pays 2009

Monsieur CARVALHO, Président, rappelle que les trois communautés de communes n'ont pas délibéré conjointement entre novembre et décembre 2008 sur la programmation Sources et Vallées 2009.

Monsieur CARVALHO indique que les présidents des trois communautés de communes se rencontrent le 10 Mars prochain et que les conseils communautaires pourront normalement délibérer conjointement après cette date.

II Développement Economique

1.1 Desserte industrielle : avenants au marché de construction du pont

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement de l'Espace, expose qu'un premier avenant au marché de travaux DEMATHIEU et BARD doit être passé pour l'ouvrage d'art de 264 297,90 € H.T. (soit une augmentation de 8,23 % du montant du marché initial) pour la réalisation des micro-pieux et pour une prorogation du délai contractuel du marché au 30 Juin 2009 compte-tenu :

- des études d'exécution fortement perturbées lors du démarrage du chantier (modification des fondations)
- d'une réalisation plus longue des murs en retour en coulé en place qu'en préfabriqué.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché pour un montant de 263 297,90 € HT ainsi que l'avenant n° 2 pour la prorogation du délai contractuel du marché avec l'Entreprise DEMATHIEU et BARD et tous documents s'y rapportant.

1.2 Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées

Monsieur LETOFFE, Vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement de l'Espace, expose que par délibération du 28 Janvier 2002, la Communauté de Communes des Deux Vallées a adhéré à la Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées et s'est engagée à contribuer aux dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, dans le cadre des compétences relatives à l'insertion sociale et professionnelle, souhaiterait, dorénavant, faire porter les actions à destination des 16 – 25 ans par les structures existantes sur le territoire de la Communauté de Communes des Deux Vallées à travers une redéfinition des missions et des moyens.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de ne plus adhérer à la Mission Locale du Noyonnais et des Deux Vallées à compter du 31 Décembre 2009.

III Environnement

1.1 Avenant au « Marché de collecte et transports des déchets ménagers, tri et conditionnement des matériaux collectés sélectivement »

Monsieur PRUVOT, Vice-Président, délégué à la Protection et à la mise en valeur de l'Environnement, expose qu'il est proposé de signer un avenant au « marché de collecte et de transport des déchets ménagers, tri et conditionnement des matériaux collectés sélectivement » avec l'Entreprise FLANDRIN suite au changement de modalités de fréquence de ramassage pour un montant de 67 000 € à savoir :

- ramassage des bacs bleus et verts mensuellement
- ramassage hebdomadaire des bacs jaunes et gris simultanément
- utilisation d'un camion supplémentaire pour la collecte des encombrants.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché ci-dessus avec l'Entreprise FLANDRIN pour un montant de 67 000 € et tous documents s'y rapportant.

IV Questions diverses

1.1 Point d'informations touristiques et culturelles de CHIRY OURSCAMP

Monsieur CARVALHO donne la parole à Monsieur BONNARD.

Monsieur BONNARD expose que, lors des travaux de construction du point d'informations, des trottoirs et caniveaux en pavés du 18^{ème} siècle de la place de CHIRY OURSCAMP, classée monument historique, ont été enlevés pour être remplacés par des trottoirs et caniveaux en béton et goudron. Il indique également, qu'à ce moment des faits, il avait alerté les Architectes des Bâtiments de France qui lui avaient conseillé de faire interrompre les travaux.

Il précise qu'aucune convention ne mentionnait le remplacement de ces pavés ni aucun article ne le précisait dans le permis de construire.

Il précise que ces pavés appartiennent au domaine public communal et, qu'en conséquence, ils doivent être restitués et remis en place. Il a alerté plusieurs fois la Communauté de Communes à ce sujet.

Le Conseil Municipal de CHIRY OURSCAMP a pris une motion pour faire rétablir les pavés et demande à la Communauté de Communes des Deux Vallées de la respecter.

Monsieur CARVALHO répond que les pavés ont été déposés et entreposés à la Communauté de Communes et qu'ils sont à la disposition de la commune de CHIRY OURSCAMP.

Monsieur BONNARD demande une réponse par écrit de la part de la Communauté de Communes pour qu'il puisse la transmettre à son Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 H.40.